

La Brève

1. - L'UPA veut promouvoir l'économie de proximité - Ils ont dit...
2. - Emploi - FNPCA - Focus - Ils ont dit...
3. - Dialogue social - Règles commerciales - Ils ont dit... - Désignations
4. - Les Brèves - L'agenda -

Lettre d'information bimensuelle N°192 - 15 octobre 2007

Ils ont dit...

« Le nombre d'entreprises artisanales progresse de manière continue depuis au moins une décennie, de même que les effectifs salariés et le chiffre d'affaires global du secteur. Ainsi, l'artisanat semble promis à une expansion pérenne, en dépit des nombreux obstacles qui brident encore son développement.

L'UPA porte une double ambition collective. D'abord, notre union a vocation à défendre les intérêts économiques et sociaux de la population artisanale...

Au-delà, l'UPA veut promouvoir un modèle d'entreprise à taille humaine, où le chef d'entreprise est au cœur du dialogue entre les individus : apprentis, conjoints, salariés, clients et bien sûr citoyens... Artisans de l'alimentation, du bâtiment, de la fabrication et des services, ont des solutions inédites à proposer à notre pays fragilisé par la mondialisation et par une croissance atone.

L'UPA s'attache ainsi à promouvoir une économie de proximité, source à la fois de richesses et d'harmonie sociale, afin que l'artisanat contribue le plus efficacement possible au bien de la collectivité.»

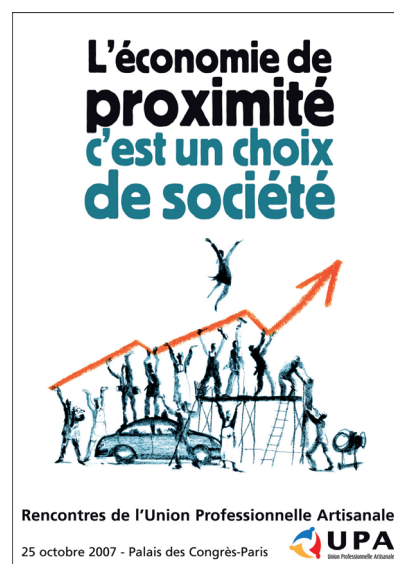
Extraits de l'éditorial de Pierre Martin dans la nouvelle brochure de l'UPA.

CONGRES DU 25 OCTOBRE L'UPA veut promouvoir l'économie de proximité

Porteuse d'un véritable choix de société, l'économie de proximité sera au centre du congrès de l'UPA du 25 octobre.

Depuis de nombreux mois, l'UPA définit pas à pas les contours d'un modèle économique français fondé sur la petite entreprise. Qu'elle soit artisanale, commerciale, indépendante ou "à taille humaine", cette entreprise contribue à plusieurs titres à enrichir la société dans son ensemble : croissance économique, création d'emploi, formation des jeunes, développement durable, cohésion sociale... Au final, l'UPA fait émerger le concept d'économie de proximité, en opposition ou en complémentarité avec l'économie mondialisée. Le congrès du 25 octobre offrira l'occasion de démontrer que le développement de l'économie de proximité suppose un véritable choix de société, et d'interpeller les pouvoirs publics ainsi que l'opinion sur les options politiques à prendre pour conforter ce choix de société. Ainsi, Pierre Martin qui ouvrira pour la première fois le congrès en tant que Président, aura la satisfaction d'accueillir le Premier ministre, François Fillon en fin de matinée et la ministre de l'Economie, des finances et de l'emploi, Christine Lagarde, en ouverture de la journée. Qu'il s'agisse des grands équilibres

budgétaires, de la place des partenaires sociaux dans le processus de réforme, des mesures en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat, de l'avenir des lois Galland et Raffarin (voir page 3), de la création d'un véritable service public de l'emploi (voir page 2), ou encore de la réforme du financement de la sécurité sociale, l'UPA ne manquera pas d'énoncer les conditions nécessaires au développement de l'économie de proximité.



Ils ont dit...

« Nous avons deux objectifs à atteindre d'ici la fin du quinquennat. Le premier, c'est le plein-emploi, soit un taux de chômage de 5 %. Le deuxième, c'est de rapprocher notre taux d'emploi de 70 %.

Il est nécessaire d'instaurer pour les demandeurs d'emploi et les entreprises un point d'accueil unique [...]. En fusionnant l'ANPE et l'ASSEDIC, nous voulons substituer la proximité des agents à la complexité des structures. Nous voulons gagner en efficacité et réduire les formalités. »

Extrait de l'intervention de Christine Lagarde, devant la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Focus

A PROPOS DU FNPCA

Le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA) a pour mission de contribuer au développement du secteur économique de l'artisanat en valorisant son image et celle de ses professionnels. Cet établissement public est cogéré par six représentants des artisans (UPA et APCM) et trois représentants de l'Etat. Ses interventions sont exclusivement financées par une participation de chacune des 900.000 entreprises artisanales, et bénéficient de la mobilisation des réseaux des Chambres de métiers et de l'artisanat et de l'UPA.

LE REGARD DES FRANÇAIS SUR L'ARTISANAT

Quelle opinion les Français ont-ils de l'Artisanat ? La question est posée tous les deux ans, depuis 1999, par le FNPCA, à trois catégories de la population française : le grand public, les jeunes de 15 à 24 ans et les artisans. L'édition 2007 de ce baromètre, « *Le Regard des Français sur l'Artisanat* », a été réalisée en juillet dernier par l'institut IFOP.

Vers une rationalisation du service public de l'emploi

L'UPA a accueilli favorablement le discours sur l'emploi prononcé le 2 octobre par la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, Christine Lagarde, devant la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. En plaçant la recherche du plein emploi au cœur de la fusion ANPE-ASSEDIC, son projet semble échapper au risque d'une simple réforme de façade. Pour les chômeurs comme pour les entreprises, bénéficier d'un interlocuteur unique offrant l'ensemble des prestations liées à l'emploi (collecte des offres, inscription, accompagnement et indemnisation des personnes en recherche d'emploi), constitue indéniablement une perspective positive. L'UPA qui a été associée à l'élaboration du projet gouvernemental, a insisté sur deux priorités : un meilleur accompagnement

des chômeurs et un véritable dispositif d'appui aux entreprises éprouvant des difficultés de recrutement. Aujourd'hui, près d'un artisan sur deux ne parvient pas à embaucher le personnel dont il a besoin. En outre, il faut saluer l'intention du gouvernement de laisser aux partenaires sociaux la maîtrise complète du dispositif d'assurance chômage, notamment la responsabilité de définir le niveau des cotisations et des prestations. Enfin, la réforme du service public de l'emploi s'appuie à raison sur le développement de la formation professionnelle. L'UPA qui revendique depuis plusieurs années une vaste réforme du système éducatif, de l'orientation et de la formation, considère que l'Etat montre la voie en consentant un effort financier supplémentaire en faveur des contrats en alternance en 2008.

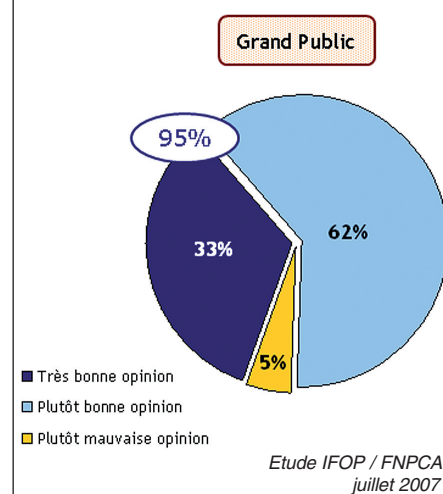
FNPCA

La « Première entreprise de France » a toujours la cote

Lors d'une conférence de presse organisée en marge du salon des micros entreprises le 11 octobre, Jean Lardin, Vice-président de l'UPA et Président du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat - FNPCA -, a présenté les résultats du baromètre 2007 sur « *Le Regard des Français sur l'Artisanat* » confirmant l'image positive de l'artisanat et des artisans auprès du grand public et des jeunes. Plus de 70% des personnes interrogées (78% du grand public et 76% des jeunes) estiment que le secteur a évolué positivement au cours de ces dernières années. La perception de cette amélioration progresse de façon constante depuis 1999 : + 20 points auprès du grand public. Pour une large majorité de l'opinion, l'artisanat est en effet créateur d'emploi (78% du grand public et des 15-24 ans), innovant (77% et 67%) et moderne (70% et 54%). Par ailleurs, plus d'un jeune sur deux (52%) serait prêt à travailler dans l'artisanat si une opportunité se présentait. A contre-courant de ces résultats positifs, l'artisanat apparaît encore comme un secteur menacé dans

son avenir pour 54% des Français. Même si ce chiffre est en baisse de 15 points par rapport à 2005, il montre toute la nécessité de poursuivre les efforts de promotion afin que l'opinion perçoive plus clairement et plus durablement la bonne santé économique de l'artisanat.

D'une manière générale, diriez-vous que vous avez une bonne ou une mauvaise opinion des artisans aujourd'hui ?



Pour l'instauration d'une démocratie sociale assumée et clairement définie

Parallèlement à l'affaire de financement syndical qui a mobilisé les media, l'UPA a réaffirmé son souhait que soient réformés les critères de représentativité des organisations syndicales et patronales ainsi que le mode de financement du dialogue social. Cette réforme s'impose en effet de sorte que les soupçons actuels n'aient plus cours et qu'une démocratie sociale assumée et clairement définie puisse enfin s'instaurer. Pour sa part, et depuis plusieurs années, l'UPA a émis des propositions et a sollicité des évolutions en ce sens, malheureusement sans être entendue. Ainsi, dans le cadre des rapports Chertier et Hadas-Lebel, de même que lors d'un avis rendu fin 2006 par le Conseil économique et social, l'UPA a soutenu la nécessité de consolider le dialogue social et d'améliorer la représentativité non seulement des organisations syndicales mais également des organisations patronales. Par ailleurs, outre son combat historique

pour une plus grande participation des petites entreprises au paritarisme, l'UPA a oeuvré pour une amélioration du dialogue social. En particulier, un accord signé le 12 décembre 2001 avec les syndicats de salariés vise à développer un dialogue adapté aux employeurs et aux salariés de l'artisanat. Dans un esprit de transparence, cet accord a été assorti d'un dispositif de financement. Pourtant l'Etat s'est refusé jusqu'à aujourd'hui à permettre sa mise en œuvre complète. Dans ce contexte, l'UPA souhaite que les partenaires sociaux engagent rapidement une discussion sur la base des travaux qui ont déjà été menés, afin d'une part de conforter la représentativité des organisations syndicales et patronales, et d'autre part de réformer le mode de financement du dialogue social et du syndicalisme. Il est temps d'abandonner les faux semblants et de remettre à plat tous les dispositifs qui contribuent au financement de notre démocratie sociale, si légitimes soient-ils.

Ils ont dit...

« Je suis prêt à aborder les questions de la représentativité et du financement des syndicats et du patronat avant 2008, si les partenaires sociaux souhaitent accélérer le calendrier prévu.

Une chose est certaine, c'est que nous ne pouvons pas laisser les choses en l'état car nous avons absolument besoin de transparence et de règles de jeu modernes.

Poser la question du financement amènera l'ensemble des acteurs - les partenaires sociaux et les acteurs politiques - à savoir quelle doit être la part de l'Etat, quelle doit être et quelle peut être la part des entreprises. »

Extrait de l'allocution de Xavier Bertrand, ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, à l'Assemblée Nationale le 9 octobre 2007.

REGLES COMMERCIALES

CGAD, CGPME, FNSEA et UPA s'emparent du débat sur les relations commerciales

Alors que la Commission Attali sur la libération des freins à la croissance a émis des propositions iconoclastes en matière de règles commerciales, la CGPME, la FNSEA, l'UPA et la CGAD ont souhaité dans une déclaration commune prendre clairement position en faveur d'un cadre assurant un véritable équilibre entre les producteurs et les fournisseurs, les distributeurs et les détaillants et ce dans l'intérêt des consommateurs : "Oui le pouvoir d'achat et le niveau des prix sont pour nous une préoccupation. La qualité et la liberté de choix ne doivent cependant pas être sacrifiées au profit de la seule grande distribution. Oui, nous sommes tous partisans de la liberté. Mais la liberté souhaitée par la grande distribution ne doit pas conduire à la soustraire au respect de la loi. C'est à la grande distribution de prouver la

réalité des services qu'elle se fait rémunérer. Oui à la concurrence. Mais la concurrence exige une transparence qui passe par la vérité des prix. Le contrat doit donc permettre de connaître avec précision les services facturés par le distributeur et les contreparties rémunérées par des réductions de prix. Oui au maintien de l'interdiction de revente à perte qui revient à préserver une barrière de sécurité indispensable à la survie du commerce de proximité. La supprimer serait désastreux en terme d'emplois et catastrophique pour la vitalité de notre territoire. Non, les PME ne doivent plus servir de banquiers à la grande distribution. Tout versement d'acompte lié aux services facturés par le distributeur doit être prohibé tant que les produits sur lesquels portent ces services n'ont pas été payés au fournisseur."

Désignations.

UPA YVELINES
Maurice Davois, CNAMS
succède à la présidence à
Laurence GOSSET, CGAD.

Ils ont dit...

"...Nous vous demandons d'examiner les conditions d'une libération de la croissance française... vous rechercherez les moyens d'améliorer la compétitivité et la productivité de notre économie parmi lesquels le développement de la recherche, la création d'entreprise et la valorisation des initiatives ..."

Extrait de la lettre de mission du Président de la République à Jacques Attali, Président de la Commission pour la libération de la croissance.

Mondial Coiffure Beauté 2007 : un grand cru !

Cette troisième édition du Mondial Coiffure Beauté à la Porte de Versailles se présente, en terme général, comme un grand cru avec une hausse de fréquentation de 4,27% et une augmentation significative du public étranger (+41%). La Fédération Nationale de la Coiffure, en particulier, était présente sur tous les fronts. Représentativité et défense de la profession, adhésion, tendances, conférences, documentation et information : un bel aperçu de ses compétences mises au service des professionnels de la coiffure.

Salons, concours, rencontres, les rendez-vous de l'automne

Les feuilles mortes se ramassent à la pelle..., et les événements ayant trait à l'artisanat se multiplient. Ainsi, la Semaine du goût aura lieu un peu partout en France du 15 au 21 octobre, particulièrement dans les établissements scolaires. Suivront le salon Batimat du 5 au 10 novembre Porte de Versailles à Paris, les Olympiades des métiers du 15 au 18 novembre au Japon et la Semaine de la Création Reprise d'entreprise du 22 au 28 novembre 2007. Enfin, les Artimobiles, ces véhicules destinés à promouvoir l'artisanat dans les collèges, effectueront une nouvelle tournée du 12 novembre au 18 décembre 2007.

Dialogue social européen

Le Président et le Secrétaire Général de l'UPA ont participé à un débat organisé par l'association Réalités du dialogue social sur le thème "Artisanat et PME dans le dialogue social européen". A la suite d'une présentation de la situation par le Secrétaire Général de l'UEAPME et le Secrétaire Général de la Confédération européenne des syndicats, le Président de l'UPA a pu réaffirmer le poids de l'artisanat en Europe et la nécessité d'une participation du secteur au dialogue social européen conforme à ce poids.

L'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat à nouveau conforté

Le 10 octobre dernier, la Cour de cassation a indirectement pris position dans le débat sur la représentativité des organisations syndicales et patronales et sur le financement du dialogue social. Sollicitée pour examiner la déclinaison dans le bâtiment (accord CAPEB) de l'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat, la Cour de cassation a confirmé la validité de cet accord de déclinaison. La décision, qui fait suite à trois autres décisions de justice allant dans le même sens (Conseil d'Etat, Tribunal de grande instance, Cour d'appel de Paris), tend à conforter la légitimité de l'accord signé en 2001 par l'UPA et les cinq organisations syndicales. Dès lors le gouvernement ne peut plus se contenter de faire la sourde oreille en empêchant la mise en œuvre intégrale de cet accord qui non seulement vise à développer un dialogue spécifique aux employeurs et aux salariés de l'artisanat mais qui prévoit aussi un financement adapté et totalement transparent. Ainsi, en réponse aux accusations formulées contre les organisations d'employeurs en matière de financement du syndicalisme, l'UPA a rappelé, d'une part qu'elle a proposé une réponse adaptée au secteur de l'artisanat et qu'il n'est plus temps d'en reporter l'application ; d'autre part qu'elle invite les partenaires sociaux à engager au plus vite, sur la base des travaux qui ont déjà été menés, une discussion visant à moderniser la représentativité des organisations syndicales et patronales et à établir un nouveau mode de financement du dialogue social.

L'agenda

2 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA par le député Yves Bur, Rapporteur du projet de loi de Financement de la sécurité sociale.

Rencontre du Président de l'UPA avec la ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales concernant les Conseils économiques et sociaux régionaux -CESR-.

4 OCTOBRE

Participation de la présidente de la commission sociale de l'UPA à la conférence nationale sur les conditions de travail.

5 OCTOBRE

Participation du président de la commission des Relations du travail de l'UPA à la négociation sur la modernisation du marché du travail.

10 OCTOBRE

Participation du Président de l'UPA à la conférence de presse de présentation des résultats de l'étude "Regards des Français sur l'artisanat", organisée par le président du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat, Jean Lardin.

Intervention du Président de l'UPA dans le cadre du débat organisé au Salon des micro entreprises sur le thème "Les souris deviendront-elles des gazelles ?".

11 OCTOBRE

Audition du Président de l'UPA par le Rapporteur du budget retraites du projet de loi de Financement de la sécurité sociale, le député Denis Jacquat.

17 OCTOBRE

Participation du Président de l'UPA à la réunion des Présidents des trois confédérations avec les Présidents et Directeurs des trois Fonds d'assurance formation de l'artisanat.

